

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 07-348-1925 modifiant l'article 231 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies.

n° 07-348-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 novembre 1925

Numéro JO
n° 348 du 30/11/1925

Date du numéro
30 novembre 1925

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 26 octobre 1925 inséré au Journal officiel de la République française du 29 octobre 1925, page 10358, modifiant le décret du 30 décembre 1912, article 2231, paragraphe 4, sur le régime financier des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 26 octobre 1925 inséré au Journal officiel de la République française, page 10358, modifiant l'article 231 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.